

APPRENTISSAGE


12

Note DGESCO A-4 n°2018-0004 du 29/01/2018, relative aux dispositions concernant la campagne d'affectation au lycée en 2018

OBJECTIF

Permettre à un jeune de suivre un enseignement général, théorique et pratique, en vue d'acquérir un diplôme d'État (CAP, BAC Professionnel...).

Porter à la connaissance des élèves toutes les modalités liées aux formations en apprentissage afin de les accompagner dans la diversité de leurs projets.

 Ces formations, comme toute formation par alternance, nécessitent **obligatoirement la signature d'un contrat d'apprentissage**.

PUBLIC CONCERNE

Les élèves envisageant une 1^{re} année de CAP ou une 2^{de} pro **sous réserve des conditions d'âge fixées par la loi en vigueur**.

PROCEDURE AU NIVEAU DES REPRESENTANTS LEGAUX

Candidature

- Contactent les organismes de formation par apprentissage afin d'obtenir des informations spécifiques sur les formations en alternance et éventuellement de bénéficier d'un entretien.
- Effectuent des démarches pour trouver une entreprise dans le but de signer un contrat.
- Complètent et transmettent le dossier de candidature et le questionnaire de motivation (cf. fiche 12-1 et 12-2).

Du 09 au
31 mai

Formulation des vœux

- Confirment leur demande dans le cadre du service en ligne affectation (TSA).

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE

Tout au long
de l'année

Accompagnement des élèves

- Informe les élèves sur les formations dispensées par ces organismes.
- Apporte des informations et conseils dans la recherche d'un employeur et les guide dans ces démarches.

Modalités d'organisation des entretiens (présentiel ou distanciel, selon le contexte sanitaire)

- Mettre à disposition un poste de travail avec accès internet au sein de l'établissement pour permettre aux élèves de participer à l'entretien en distanciel, le cas échéant.

Du
09 mai au
15 juin (18h)

Saisie des vœux dans Affelnet-Lycée (cf. catalogue des vœux en apprentissage du SAIO)

- Saisie pour les élèves n'utilisant pas TSA du vœu correspondant à la formation et à l'organisme demandé.
Cette saisie n'entraîne pas d'affectation.
- Conseiller aux élèves de faire des vœux de précaution pour des formations sous statut scolaire.

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ORGANISME DE FORMATION

Avant le
09 mai

Planification des entretiens et réception des élèves

- Lorsque l'élève contacte un organisme de formation, ce dernier peut planifier des entretiens individuels.
- Ces entretiens permettent d'évaluer l'implication et la motivation de l'élève pour la formation envisagée. Une information lui est donnée sur les modalités spécifiques de la formation par alternance.
- Prévoir une organisation adaptée en fonction du contexte sanitaire (présentiel ou distanciel).

Courant juin

Télécharge la liste des élèves s'étant portés candidats via Affelnet-Lycée

- Prend connaissance des coordonnées des responsables légaux des élèves afin de les aider, le cas échéant, dans leurs démarches de recherche d'employeur.